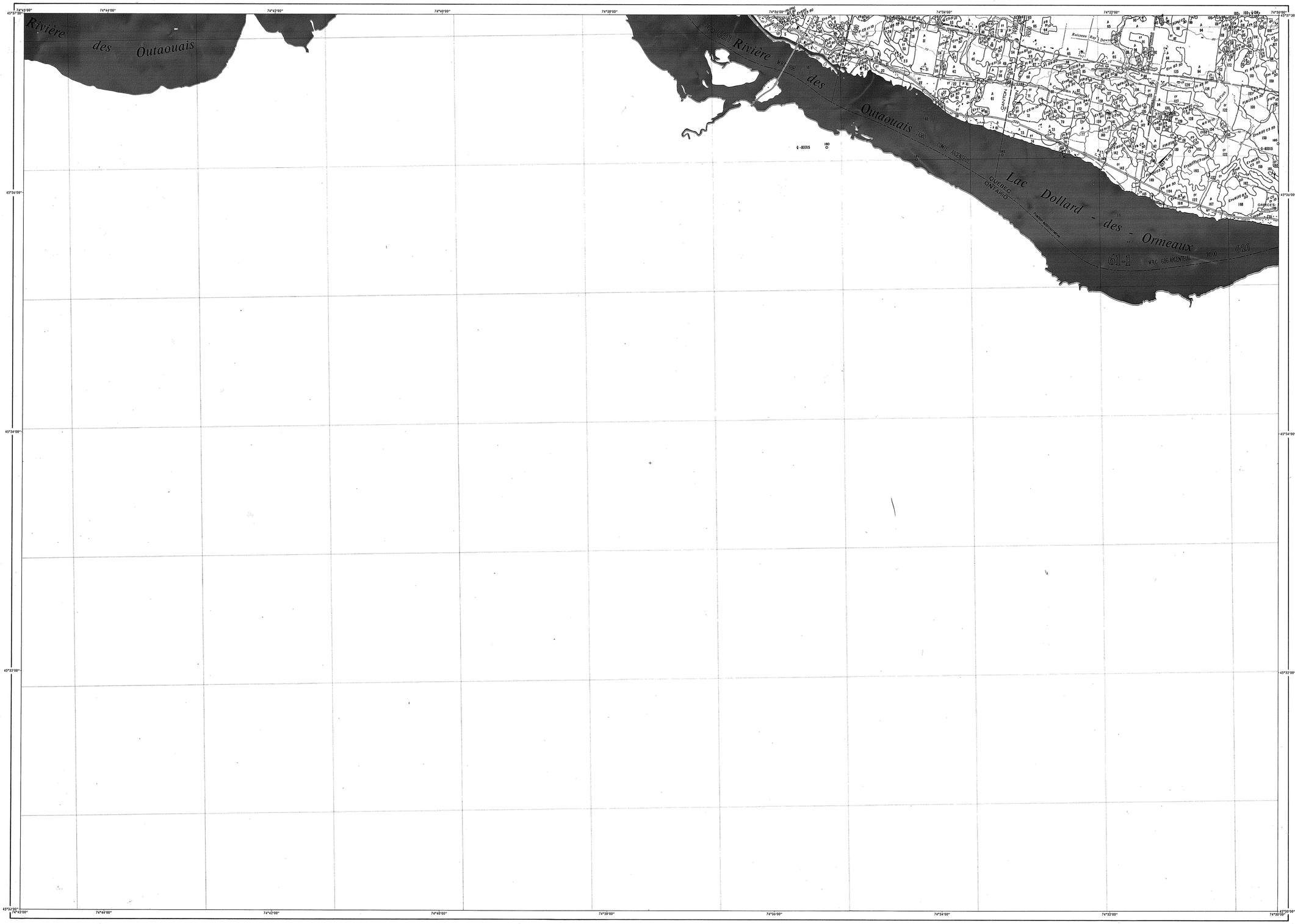

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le S.I.F.
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, téléski, télésiège
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Ensablement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Placier, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — ß sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — ß épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — ß pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — ß pin rouge	R (Pr)
— — ß pin gris	R (Pg)
— — ß thuya (cèdre)	R (C)
— — ß pruche	R (Pu)
— — ß mélèze	R (M)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)
— — ß thuya (cèdre)	E (C)
— — ß mélèze	E (Me)
— — ß pruche	E (Pu)
— — ß pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — ß pin rouge	E (Pr)
— — ß pin gris	E (Pg)
— — ß sapin et/ou épinette	E (S)
— — (plantation épinette blanche)	Eß p
— — (plantation d'épinette de Norvège)	Eßß p
— — (plantation d'épinette noire)	Eßß p
— — (plantation d'épinette rouge)	Eßß p
Sapinière	S
— — (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)
— — ß thuya (cèdre)	S (C)
— — ß épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — ß pin blanc, et/ou pin rouge	S (Pb)
— — ß pin rouge	S (Pr)
— — ß pin gris	S (Pg)
— — ß pruche	S (Pu)
— — ß mélèze	S (M)
— — (plantation de sapin baumier)	Sßß p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb (Pr)
— — — (Pb/Pr rouge) (Pb occupent plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (PR)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (M)
— — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — avec pruche	Pb (Pu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — (plantation)	Pb (S)
Pinède à pin rouge	Pr
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (Me)
— — — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — — avec pruche	Pr (Pu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr p
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (Me)
— — — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — — avec pruche	Pg (Pu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg p
Cédrière	C
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)	C (C)
— — — ß épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — ß mélèze	C (Me)
— — — ß pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — — ß pin rouge	C (Pr)
— — — ß pin gris	C (Pg)
— — — ß pruche	C (Pu)
— — — ß sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	Tßß p
Pruchaie	Pu
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pu (Pu)
— — — ß thuya (cèdre)	Pu (C)
— — — ß épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — — ß mélèze	Pu (Me)
— — — ß pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)
— — — ß pin rouge	Pu (Pr)
— — — ß pin gris	Pu (Pg)
— — — ß sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — — (plantation)	Pu p
Mélèzin	Me
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Me (Me)
— — — ß thuya (cèdre)	Me (C)
— — — ß épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — — ß pin blanc et/ou rouge	Me (Pb)
— — — ß pin rouge	Me (Pr)
— — — ß pin gris	Me (Pg)
— — — ß pruche	Me (Pu)
— — — ß sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Me(E) p
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me(J) p
— — — (plantation de mélèze hybride)	Me(L) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes	F (R)	F (Pg)
— — — — — avec pin blanc	F (R)	F (Pb)
— — — — — avec pin rouge	F (R)	F (Pr)
— — — — — avec résineux	F (R)	F (R)
— — — — — avec sapin	F (R)	F (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F (R)	F (E)
Bouleau à bouleau blancs avec sapin	Bb (S)	Bb (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec pin blanc	Bb (Pb)	Bb (Pb)
— — — — avec pin rouge	Bb (Pr)	Bb (Pr)
— — — — avec résineux	Bb (R)	Bb (R)
Bouleau à bouleau jaunes avec pin blanc	B (Pb)	B (Pb)
— — — — avec pin rouge	B (Pr)	B (Pr)
— — — — avec résineux	B (R)	B (R)
Peuplerave avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe (Pg)	Pe (Pg)
— — — avec pin blanc	Pe (Pb)	Pe (Pb)
— — — avec pin rouge	Pe (Pr)	Pe (Pr)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Érablière à bouleau jaune	E (B)	E (B)
Érablière résineuse	E (R)	E (R)
— — à pin blanc	E (Pb)	E (Pb/R)
— — à pin rouge	E (Pr)	E (Pr)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (Pr)
— — — sur station humide	M (F)	M (Pr S)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Fh
— — de peuplier	Fp
Bouleau à bouleaux blancs	Bb
— — — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerave	Pe
Érablière rouge	Er
Érablière	E
— — — à bouleaux blancs	E/ Bb
— — — à bouleaux jaunes	E/ Bj
— — — à feuillus d'essences intolérantes	E/ Fi
— — — à feuillus d'essences tolérantes	E/ Ft
Plantation d'érable à sucre	Erß p
— — de bouleau jaune	Bajß p
— — de peuplier	Pepß p
— — de peuplier hybride	Pehß p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	sc
Dénudé et semi-dénudé humide	sh
Aulnaie	T

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terres agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle sous Sapinière Mûre	cm
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	el
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Chablis partiel	cp
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans) = — —	0-20 ans
30 " = — —	21-40 "
50 " = — —	41-60 "
70 " = — —	61-80 "
90 " = — —	81-100 "
150 " = — —	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Projet d'aménagement de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 cm.
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 90 cm.
Vieilleux inéquienne: Projet d'aménagement de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 90 cm et plus de 90 cm.
Autres peuplements: majorité des tiges est plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 75 %	f
Abrupte	76 % et plus	a
Superficie entourée de pentes > 51 %		s

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 cp 50% ⊖
- S (E) — ß défoliation : classe de pente
- C3 — classe d'âge
- cp — mode de l'origine
- 50% — classe de hauteur
- ⊖ — classe de densité
- S — sous groupe d'essences
- (E) — groupement d'essences

R C0 m R D1
- R — classe de pente
- C0 — classe d'âge
- m — mode de l'origine
- R — classe de hauteur
- D1 — classe de densité
- R — type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	2m	1re	2	3	4	5	6
A — 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : BLAIS, NC NOEL & ASS.
SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

6 61-1

Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

Unité de sondage

000 00 20

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 309 01
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée 621

Municipalité 74 300*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle *

Région écologique

Municipalité régionale de comté : M.R.C. 686 ARGENTEUIL

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : 1983 / Année de publication : 1984 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/3/84
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-G-14 S.E.	31-G-15 S.O. S.E.	31-G-16 S.O.
N.E. S.E.	N.O. S.O. N.E.	N.O. S.O.
31-G-11 S.E.	31-G-10 S.O. S.E.	31-G-9 S.O.
N.E. S.E.	N.O. S.O. N.E.	N.O. S.O.
31-G-6	31-G-7	31-G-8

31 G/10 S. E.

FORÊT PRIVÉE

2

56